

CONSEIL MUNICIPAL du 11 janvier 2006

1/ BUDGET PRIMITIF 2006 – BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif 2006 présenté ce jour, s'équilibre comme suit :

Dépenses de fonctionnement	17 559 450 €
Dépenses d'Investissement	10 758 520 €
Total Dépenses	28 317 970 €

Recettes de fonctionnement	17 559 450 €
Recettes d'Investissement	10 758 520 €
Total Recettes	28 317 970 €

Voté par 4 abstentions, 24 oui sur 28 votants.

2/ BUDGET PRIMITIF 2006 – BUDGET ANNEXE EAU

Le budget primitif 2006 présenté ce jour, s'équilibre comme suit :

Charges d'Exploitation	650 000 €
Dépenses d'Investissement	134 010 €
Total Dépenses	784 010 €

Recettes d'Exploitation	650 000 €
Recettes d'Investissement	134 010 €
Total Recettes	784 010 €

Voté par 4 abstentions, 24 oui sur 28 votants.

3/ BUDGET PRIMITIF 2006 – BUDGET ANNEXE Z.A. VERCORS

Le budget primitif 2006 présenté ce jour, s'équilibre comme suit :

Charges d'Exploitation	59 000 €
Dépenses d'Investissement	37 400 €
Total Dépenses	96 400 €

Recettes d'Exploitation	59 000 €
Recettes d'Investissement	37 400 €
Total Recettes	96 400 €

Voté par 4 abstentions, 24 oui sur 28 votants.

4/ Transformation de postes :

Promotion interne

L'application du statut de la Fonction Publique Territoriale conduit à proposer chaque année une évolution de leur carrière à un certain nombre d'agents. En conséquence et compte tenu des besoins des services, le Conseil Municipal décide les transformations suivantes par :

- suppression d'un poste de gardien de police municipale (catégorie C) et création d'un poste de gardien principal de police municipale (catégorie C)
- suppression d'un poste de rédacteur chef (catégorie B) et création d'un poste d'attaché (catégorie A)
- suppression d'un poste d'agent administratif qualifié (catégorie C) et création d'un poste d'adjoint administratif (catégorie C)

Votée par 28 oui sur 28 votants.

4-1/ Transformation de poste

Mutation

Compte tenu des besoins des services, et afin de permettre une nomination par mutation, le Conseil Municipal décide la transformation suivante :

- suppression d'un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique (temps non complet : 75 % du temps complet) vacant suite à un départ en retraite, (catégorie B) et
- création d'un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet, (catégorie A)

IB : 433 – 801

Votée par 28 oui sur 28 votants.

5/ Désignation auprès Syndicat Intercommunal pour la réalisation du Lycée du sud de l'agglomération

Il est décidé de désigner Dominique Scheiblin et Christine Charton pour représenter la ville auprès du SIRLYSAG (Syndicat Intercommunal pour la réalisation du Lycée du sud de l'agglomération), en remplacement de Michelle Allamanno et Christophe Jobazé.

Votée par 28 oui sur 28 votants.

6/ Avenant n°6 - Convention d'agrément du Centre Social avec la Caisse d'Allocations Familiales.

La CNAF définit et oriente à l'échelon national les objectifs des centres sociaux à travers des circulaires et à la lumière des règles nationales, accorde et renouvelle l'agrément des centres sociaux et s'engage ainsi à participer financièrement au fonctionnement des centres sociaux. En contre partie, la structure doit élaborer son projet social qui fixe les finalités, objectifs et orientations du centre social pour les quatre prochaines années.

Le Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Grenoble a décidé le renouvellement pour 4 ans, à compter du 1^{er} juillet 2005, de l'agrément du projet social d'Eybens.

Le diagnostic réalisé a permis de dégager des problématiques et de fixer les finalités du Centre Social :

- 1 - Développer une citoyenneté active,
- 2 - Favoriser le lien social,
- 3 - Développer la solidarité pour une société plus unie,
- 4 - Valoriser l'individu.

Différents plans d'action seront élaborés pour atteindre ces objectifs. Le comité de pilotage constitué pour l'élaboration du projet social, sera maintenu et assurera l'évaluation en continu du projet et des objectifs à atteindre.

Un bilan d'étape sera réalisé en 2007 avec la CAF.

Les élus **par 28 oui sur 28 votants**, autorisent le Maire à signer l'avenant n°6, à la convention en date du 6 juillet 1987, donnant au Centre Social un agrément pour 4 ans, du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2009.

7/ Convention Activité Economie Sociale et Familiale avec la caisse d'Allocations Familiales

La Caisse d'Allocations Familiales octroie des subventions pour la mise en œuvre d'activités en économie sociale et familiale et participe ainsi au financement du poste de la Conseillère du Centre Social :

- dans le cadre de ses missions dans les domaines de l'insertion sociale (groupe lire sans frontières, participation à l'espace alimentation conseil) et pour les accompagnements individuels des familles pour les questions qui touchent à la vie quotidienne,

- et au titre de sa qualité de référent famille pour la mise en œuvre de projets spécifiques « animation collective famille » dans le cadre de la fonction d'animation globale et coordination du Centre Social. L'objectif est de favoriser les solidarités et les initiatives locales, dans une approche collective avec, et au bénéfice des familles.

Par le projet de conventionnement, la Caisse d'Allocations Familiales de Grenoble s'engage à participer au poste de la conseillère en économie sociale et familiale à hauteur de 4573,47€/an et pour une durée de 4 ans à compter du 1 février 2005.

Les élus, **par 28 oui sur 28 votants**, autorisent le Maire à signer cette convention.

8/ DEMANDE DE SUBVENTION - ECOLE DE MUSIQUE

Objet : Demande de subvention au Conseil général

L'Ecole de Musique et de Danse accueille aujourd'hui 608 élèves qui sont encadrés par 33 professeurs. La politique musicale de la ville est ancrée dans un double projet : la politique enfance-jeunesse et la politique culturelle.

Elle a pour but de :

- * valoriser et diversifier les différents enseignements (23 disciplines enseignées).
- * Permettre l'échange, en développant la pratique collective sous toutes ses formes.
- * Développer les partenariats sur la ville avec les équipements et les associations avec les communes avoisinantes (partenariats avec l'école de musique de St Martin d'Hères notamment).

Dans le cadre des aides accordées par le Conseil Général de l'Isère aux écoles de Musique, les élus de la ville d'Eybens demandent le renouvellement de la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2006.

Votée par 28 oui sur 28 votants.

9/ Cession gratuite de quatre parcelles de la commune de Grenoble à la commune d'Eybens

La commune de Grenoble est propriétaire des parcelles AA 0152, AB 0021, AB 0024 et AB 0177, sur le territoire de la commune d'Eybens.

La parcelle AB 0177 constitue la rue Curebourse.

La parcelle AB 0024 constitue une partie du parking actuel en face de la place de Gève.

Les parcelles AA 0152 et AB 0021 constituent des espaces verts utilisés par les Eybinois et entretenus par le Service Espaces Verts de la commune d'Eybens.

Ces quatre parcelles doivent être cédées gratuitement, par la commune de Grenoble, à la commune d'Eybens.

Les élus, **par 28 oui sur 28 votants**, autorisent le Maire à accepter cette cession gratuite et à signer les actes correspondant la concernant

10/Coopération Décentralisée avec la Roumanie Recherche de Subventions

La ville d'Eybens mène depuis 15 ans des actions de coopération décentralisée en direction de la commune de Vama (Roumanie) en partenariat avec l'association Eybens Vama Roumanie (EVR) qui assure les missions sur le terrain.

La ville et l'association soutiennent depuis quatre ans le projet d'amélioration du réseau d'eau potable de la commune de Vama par l'intermédiaire de la CERA (Commission Eau Rhône-Alpes) qui regroupe 5 autres communes de la région Rhône-Alpes qui soutiennent des projets similaires pour d'autres villages en Roumanie. La CERA fournit un soutien à la maîtrise d'ouvrage pour les Maires des 6 communes Roumaines concernées.

Le village de Vama a obtenu en 2005 un financement de l'Union Européenne dans le cadre du programme SAPARD pour la réalisation des travaux qui devraient débuter en avril 2006.

Pour cette opération, la CERA apportera grâce à ses ingénieurs bénévoles une aide indispensable au contrôle des travaux et à la mise en place d'une régie de l'eau.

L'adduction d'eau depuis la conduite jusqu'aux robinets des habitations, n'étant pas financée par le programme SAPARD, la ville d'Eybens et l'association EVR prendront en charge cette partie plus les formations relatives à l'entretien du réseau et à la mise en place d'une régie de gestion de l'eau, ainsi que la réalisation de sanitaires du collège de Vama.

Afin de permettre aux communes d'Eybens et de Vama de mener à bien ce projet, le Conseil Municipal autorise le Maire d'Eybens à entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention de subventions auprès de tous les organismes (Etat, Conseil Régional, Union Européenne, Conseil Général, etc..) susceptibles de participer à son financement.

Votée par 28 oui sur 28 votants.

11/ Coopération décentralisée avec le Liban. Demande de subvention 2006

La Ville d'Eybens est engagée depuis 2002 dans un programme d'actions qui vise à accompagner trois municipalités Libanaises : Jdeidé, Beddaoui et Brital dans leurs projets et leurs actions de développement local.

Les Villes ont maintenant intégré les différentes phases qui participent à l'élaboration de l'action publique et ont toutes des appuis universitaires et locaux qui peuvent leur permettre de mettre en place un fonctionnement municipal correspondant à leurs besoins.

L'année 2005 a permis de consolider les acquis des personnels locaux (volontaires ou rémunérés) avec la mise en place d'une formation à la gestion de projets.

Elle a également été l'occasion d'une expérience novatrice avec l'envoi de jeunes animateurs eybinois à Brital. Ces derniers ont animé un Centre aéré aux côtés de leurs homologues libanais : 150 enfants ont bénéficié de cette action.

Enfin, la semaine nationale de la solidarité internationale a été l'occasion d'un échange avec l'accueil d'une libanaise qui a témoigné au public eybinois sur la coopération décentralisée et les actions menées dans ce cadre.

L'année 2006 sera une année de transition qui permettra le bilan définitif des actions entreprises auprès des trois villes libanaises et une réflexion avec le Comité des maires libanais afin d'envisager les projets futurs.

Deux actions concrètes seront organisées, il s'agit :

- de l'organisation d'un chantier jeune à Brital en conservant l'idée de la réciprocité et d'un travail commun entre jeunes de Brital et d'Eybens.
- de la mise en place d'une formation qui s'appuie sur l'expérience des villes en matière de développement local avec l'ambition de constituer une dynamique de réseau

Par ailleurs, la ville de Beddaoui adhère à la communauté urbaine Al Fayhàa pour qui le développement de l'emploi est prioritaire. Une coopération permettant à Eybens d'apporter ses expériences (maison pour l'emploi, Groupement d'employeurs...) pourrait être envisagée.

Une convention devrait être établie, elle pourrait mobiliser outre la Communauté Al Fayhàa et la Ville d'Eybens, La Région Rhône -Alpes et le Ministère des affaires étrangères.

Les élus, **par 28 oui sur 28 votants**, autorisent le Maire à déposer des dossiers de demande de subventions auprès du Ministère des Affaires Etrangères et de toutes autres partenaires susceptibles de subventionner ces projets.

12/ Adhésion de la Ville d'Eybens à l'Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales (A.D.U.L.L.A.C.T.)

Nos collectivités et nos administrations doivent faire face aujourd'hui à un triple défi :

- la demande grandissante de services en ligne, avec ce que cela suppose de changement dans les circuits de décision, de transparence, de réactivité;
- la nécessité de l'interopérabilité qui doit nous conduire à encourager les protocoles et les formats ouverts et par conséquent les technologies les plus adaptés et les plus adaptables pour les exploiter que sont les logiciels libres ;
- la dépendance vis à vis de compétences et de la suprématie d'un marché, en particulier dans les niches des logiciels métiers, mais aussi la suffisance de ceux qui voudraient nous maintenir dans une situation de client captifs.

Dans ce contexte, les objectifs de l'Adullact sont très simplement de constituer, maintenir et promouvoir un patrimoine de logiciels libres métiers dans les domaines touchant l'utilisation de l'argent public :

- D'abord en mutualisant les développements existants, en les rendant homogènes et compatibles, interopérables ;
- Ensuite en définissant une charte de qualité commune dans les cahiers des charges pour des appels d'offres mutualisés ; les membres feront développer ensemble des logiciels libres qui viendront grossir le patrimoine commun ;
- Enfin en encourageant le déplacement d'une partie du marché sur les services sur ce patrimoine ; c'est un virage que beaucoup d'entreprises prennent d'ailleurs avec l'arrivée du logiciel libre.

De plus, le développement de ce patrimoine commun de logiciels nécessitera des ressources non négligeables pour assurer la coordination et la cohésion entre les projets au fur et à mesure de leur émergence, pour suivre l'évolution des logiciels, pour garantir un certain niveau de qualité dans les versions redistribuées, pour encourager d'autres collectivités à participer à l'opération, et éventuellement pour assister les communes dans leur maîtrise d'ouvrage.

Pour assurer sa mission, l'ADULLACT sollicite l'adhésion des administrations et des collectivités territoriales qui souhaitent s'engager dans cette démarche. Les cotisations doivent permettre de financer des emplois permanents hautement qualifiés pour assurer une qualité de service minimum auprès des communes adhérentes, mais aussi pour mettre les logiciels à la disposition de toute autre établissement public qui pourrait en avoir besoin.

Le montant de la cotisation pour 2006 a été fixé à 1500 € par an et permet d'accéder aux prestations réservées aux adhérents.

L'adhésion de la ville d'EYBENS à l'ADULLACT aurait pour effet :

- de rejoindre une communauté de collectivités qui souhaitent partager entre elles, des ressources logicielles libres afin de mieux utiliser l'argent public ;
- de participer à la mise en place de la structure nécessaire pour animer cette communauté à l'échelon national ;
- de permettre à EYBENS d'y jouer un rôle actif et de faire entendre sa voix dans les choix d'architecture et le développement de ce patrimoine commun de logiciels ;
- d'avoir accès aux services réservés aux adhérents, et notamment à un espace de télé-chargement de logiciels, une plateforme de dématérialisation des procédures de marchés publics et une plateforme de tiers de télétransmission

Il est décidé :

- d'autoriser le Maire à faire adhérer EYBENS ;
- d'autoriser le Maire à désigner un représentant d'EYBENS auprès de l'ADULLACT
- d'autoriser le Maire à verser à l'ADULLACT le montant de la cotisation prévu dans le Règlement Intérieur de l'association.

Votée par 28 oui sur 28 votants.

**13/ Autorisation de signer une convention entre
la Ville et l'association Centre Loisirs et Culture**

La convention entre la ville d'Eybens et l'association Centre Loisirs et Culture est arrivée à échéance le 31 décembre 2005.

Il est décidé d'approuver une nouvelle convention d'objectifs quadriennale entre la ville d'Eybens et l'association Centre Loisirs et Culture et d'autoriser le Maire à signer ce document.

Votée par 28 oui sur 28 votants.